

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES
DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze du mois de décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, GODOT, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, LEGRAND, PRAIZELIN, PORTIER, COYEAUD, BOURGEGAIS, de ROCHEBOUËT, LAIR, MABIT, FOURNIER.

Observations sur le dernier compte-rendu : néant

Absents excusés :

Mme LORION Isabelle
Mr TUFFIER Jérôme donne pouvoir à Mme LEGRAND Nathalie
Mme RUQUIER Anne-Laure donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra
Mme GOISLARD Véronique
Mme BELLARD Anne-Laure donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique
Mr JOUSSAUME Cédric donne pouvoir à Mme HEUVELINE Sylvie
Mme DRAPEAU Virginie donne pouvoir à Mr BEAUDOIN Jean-Pierre
M. LEMEUNIER Grégory
Mme DELORME Noëlla
Mme LERAY Chantal donne pouvoir à M. de LA PERRAUDIERE Bernard
Mme BEAUDOIN Pauline
M. LINARD Didier donne pouvoir à Mr COURCELLE Michel
Mme LANDAIS Arlette
M. CONSTANT Frédéric
Mme BENESTEAU Clarisse donne pouvoir à M. GOURDON Yves

Absents :

Mr DINAND Fabrice
Mr ROBERT Didier
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Séverine
Mr LEMAI Sébastien

Secrétaire de séance : M. de LA PERRAUDIERE Bernard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Devis de l'entreprise ROSIN pour réparation de l'infiltration sur le toit terrasse de l'école maternelle de Jarzé, pour un coût de 1 055.81 € TTC (pris en charge intégralement par l'assurance dommages ouvrages).

- Devis de l'entreprise ROSIN pour le changement d'une chatière à l'école maternelle de Jarzé pour un coût de 891.60 € TTC
- Devis de la SARL Arbor pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sur la commune déléguée de Jarzé d'un montant de 2 784 € TTC.
- Devis de la SARL RAGAIN pour des travaux d'élagage d'arbres sur la commune déléguée de Jarzé d'un montant de 5 859.60 € TTC.
- Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib pour la bibliothèque de la commune déléguée de Jarzé pour un montant annuel de 384 € TTC.
- Contrat d'assistance technique pour les stations d'épuration de Jarzé et Chaumont d'Anjou pour un coût annuel de 2 540.40 € TTC.
- Honoraires de la SARL ARCHIMED de Seiches sur le Loir d'un montant total de 2 100 € TTC pour la réalisation d'un dossier de déclaration préalable de travaux pour modification de façade sur le bâtiment communal situé au n°3 rue Louis Touchet à Jarzé.

1- Bilan de la ZAC Le Moulin à Vent sur la commune déléguée de Beauvau

a) Présentation du bilan par Mr LE MEUR, responsable d'opérations de la Société Anjou Loire Territoire de Saumur

b) Débat pour valider l'augmentation de la participation et approbation du CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité)

Le diaporama sera transmis à tous les Conseillers Municipaux pour une délibération du Conseil Municipal le 9 février 2017.

2- Etude de la faisabilité sur les projets d'agrandissement de la salle de sports, construction d'une 10^{ème} classe et extension de l'accueil périscolaire sur la commune déléguée de Jarzé

Deux architectes ont été consultés :

- Christian GRIMAUD, architecte à Mûrs-Erigné, pour un coût de 5 897 € HT.
- Pierre-Yves LACROIX, architecte à Angers pour un coût de 4 500 € HT

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, il est décidé d'accepter les deux propositions consultation.

3- Adhésion de Jarzé Villages au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires »

Suite à la fusion des communes, un nouveau contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » doit être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017 au nom de Jarzé Villages.

Madame le maire propose d'accepter cette adhésion et de l'autoriser à signer la convention.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

4- Nouvelle convention de mise à disposition du « service commun » de la Communauté de Communes du Loir pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'année 2017

Vu l'article L 422-8 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 février 2015 approuvant la création du service commun d'instruction des autorisations des droits des sols,

Vu la convention signée le 30 mars 2015 de mise à disposition du service commun de la CCL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme qui prend fin en 2017

Afin de valider l'adhésion des communes couvertes par une carte communale au service commun, et par conséquent de modifier les dispositions financières, il est proposé d'annuler l'actuelle convention et de prendre une nouvelle convention pour l'année 2017,

En conséquence, il est proposé :

- d'annuler au 31 décembre 2016 l'actuelle convention de mise à disposition d'un service commun de la CCL pour l'instruction des autorisations d'urbanismes,

- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'un service commun de la CCL pour l'instruction des autorisations d'urbanismes à compter du 1er janvier 2017,

- d'autoriser le maire à signer ladite convention et à prendre toute décision utile à l'exécution, au règlement et à l'évolution de cette convention. La participation sera de 8 173.50 € au lieu de 9071.80 € pour Jarzé Villages.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

5- Recensement de la population de Jarzé Villages en 2017

Madame le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Jarzé Villages se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017 sur tout le territoire même si les communes déléguées de Beauvau, Chaumont d'Anjou et Lué-en-Baugeois l'ont fait récemment. Le recensement sur Jarzé était prévu en 2017 et la création de la commune nouvelle oblige le recensement de toutes les communes déléguées en même temps.

Six agents recenseurs ont été recrutés et seront formés début janvier 2017. Madame le Maire propose de les rémunérer comme suit :

- 4.25 € par logement collecté

- règlement des frais kilométriques réels aux tarifs en vigueur selon la puissance fiscale de la voiture

- 2 demi-journées de formation soit 8 heures au taux horaire du SMIC

- tournée de reconnaissance soit 16 heures au taux horaire du SMIC

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette rémunération à l'unanimité.

6- Renouvellement d'un bail commercial sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois

Madame le Maire propose :

- de renouveler le bail commercial situé au 2 rue Toulgoët à Lué-en-Baugeois, qui avait été signé le 11 janvier 2008 au profit de Mr Cyril PERTHUE pour une durée de neuf ans, dans les mêmes conditions, à savoir :

- ✓ loyer actuel mensuel de 143.90 € révisable
- ✓ pour 9 ans à compter du 22 janvier 2017 jusqu'au 21 janvier 2026

- de l'autoriser à signer l'acte chez Maître SAULNIER, Notaire aux Rosiers-sur-Loire.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

7- Affaires diverses

7-1 Amortissement borne marché

Suite à l'installation d'une borne prise de marché Place Norbert Davignon sur la commune déléguée de Jarzé d'un montant de 1 247.54 € sur le budget communal, il y a lieu de prévoir la durée de l'amortissement de cette dépense.

Madame le maire propose de l'amortir en totalité en 2017.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

7-2 Vente du pont élévateur 4 colonnes

Madame le Maire propose de vendre le pont élévateur 4 colonnes à Mr VOISIN Stéphane au prix de 600€.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

7-3 Tarifs 2017 des salles Louis Touchet et Saint Michel de la commune déléguée de Jarzé.

a) Tarifs salle Louis Touchet

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de 2% pour 2017 :

DESCRIPTIF SALLE	TARIFS	JARZEENS		HORS COMMUNE (particuliers et associations)		Associations de la Commune(1)		Ventes ou expositions (2)	
		Tarif 2016	+2%	Tarif 2016	+2%	Tarif 2016	+2%	Tarif 2016	+2%
Grande salle n°1 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	181 € Tarif 1	185 €	310 € Tarif 2	316 €			192 € Tarif 3	196 €
	La journée en semaine Hors bal et repas Bal ou repas					105 € Tarif 4 150 € Tarif 5	107 € 153 €		
	Week-end, réveillons de fin d'année et jours fériés	348 € Tarif 6	355 €	604 € Tarif 7	616 €	280 € Tarif 8	286 €		
Petite salle n°2 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	126 € Tarif 9	128 €	212 € Tarif 10	216 €	105 € Tarif 11	107 €		
	Week-end, réveillons de fin d'année et jours fériés	236 € Tarif 12	241 €	407 € Tarif 13	415 €	191 € Tarif 14	195 €		
Salle complète (n°1 et n°2) cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	236 € Tarif 15	241 €	375 € Tarif 16	382 €			253 € Tarif 17	258 €
	La journée en semaine Hors bal et repas Bal ou repas					150 € Tarif 18 191 € Tarif 19	153 € 195 €		
	Week-end, réveillons de fin d'année et jours fériés	403 € Tarif 20	411 €	668 € Tarif 21	681 €	325 € Tarif 22	331 €		
Salle annexe	Journée			80 € Tarif 23	82 €				
Réservation	100 €								
Caution	200 € (100 € ménage et 100 € casse)								

(1) Associations de la Commune : 1 manifestation gratuite par an mais avec caution (200 €) + réservation --- Gratuité pour les 2 écoles mais avec caution (200 €)

(2) Ventes ou expositions : pas de location le week-end et jours fériés

Décision du Conseil Municipal : Par 37 oui et 2 non, le Conseil Municipal valide ces tarifs pour 2017

b) Salle Saint Michel

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs suivants de 2% pour 2017 :

Associations				Entreprises			
Jarzéennes et des communes de la CCL		Extérieures		Jarzéennes et des communes de la CCL		Extérieures	
Tarif 2016	+2%	Tarifs 2016	+ 2%	Tarifs 2016	+ 2%	Tarifs 2016	+ 2%
TARIF 1 140 €	143 €	TARIF 2 300 €	306 €	TARIF 3 360 €	367 €	TARIF 4 600 €	612 €
Pénalité ménage par utilisation 60 €							
Régisseur : 40 € / heure							
Caution 1000 € + attestation d'assurance à fournir							

Décision du Conseil Municipal : Par 37 oui et 2 non, le Conseil Municipal valide ces tarifs pour 2017.

7-4 Décisions modificatives BP 2016.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier les comptes sur le budget communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
21318-110 Autres bâtiments publics	27 018	
2151-164 Voirie et installations		26 600
2188-146 Autre immobilisations		418

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

8- Informations diverses

- ✓ Les prochaines réunions de Conseil Municipal seront à 20h30 les :
 - 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 6 juillet 2017.

 - ✓ Réunion commune pour les commissions des bâtiments, affaires scolaires et associations sportives pour le projet d'extension de la salle des sports, de la garderie et création 10^{ème} classe le 14 janvier 2017 à 10 h à la Mairie de Jarzé.

 - ✓ Dates à retenir :
 - Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
 - Elections législatives : 11 et 18 juin 2017
- Jarzé Villages aura 4 bureaux de votes, soit 1 par commune historique. Après le dépouillement, les résultats seront transmis au bureau centralisateur (Jarzé).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 janvier 2017.